

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# PERDUE

---

Par Profil supprimé Postée le 02/12/2014 19:32

Je viens de m'apercevoir que mon fils me ment depuis des mois. Il a obtenu son permis début d'année. Il lui a été retiré en avril pour consommation illicite de drogue. Il a continué à conduire, a été arrêté à nouveau pour le même souci, alcool aussi mais une fois, autrement consommation illicite de drogue. Il n'arrête pas de mentir et je viens juste de découvrir un papier du tribunal. 8 mois et + 4 mois de retrait de permis. Il est au chômage depuis fin août, ne cherche pas, dort le jour, et traîne. Je me suis aperçue aussi qu'il vendait de la drogue. Il va avoir 19 ans. Pour l'instant je ne lui ai parlé de rien. Que dois-je faire ? Il a souvent des accès de violence, quand je lui parle, il me dit que tout va bien, qu'il ne faut pas que je m'inquiète. Mais que faire ? Il a obtenu ses diplômes son DNB, son brevet et son CAP Aidez-moi, je suis vraiment en détresse ! Le mettre à la porte ? Allez voir la gendarmerie ? En sachant qu'avec son père c'est déjà très conflictuel...

---

### Mise en ligne le 03/12/2014

Bonjour,

Au delà des consommations de votre fils et des conduites à risques qui y sont associées, ce qui ressort le plus de votre témoignage restent les difficultés relationnelles, ponctuées par des mensonges réguliers ainsi que de l'agressivité. Ce n'est donc pas avant tout un problème de drogue qui se présente à vous, mais une difficulté de relation de parent à enfant, compliquée par sa souffrance, ce qui peut contribuer aussi à ses prises de risques.

Nous ne pouvons nous prononcer sur la pertinence de contacter la gendarmerie, tout dépendrait de ce que vous cherchez à régler, mais nous vous invitons à la réflexion quant aux conséquences de ce choix. L'inviter à quitter votre domicile peut être une éventualité, ne serait ce que vous protéger, et ne plus continuer à subir les conséquences de ses actes. Cette décision ne peut que vous appartenir, mais sachez que vous pouvez recevoir une aide de votre côté afin d'être soutenue et de pouvoir réfléchir à la conduite à tenir, tant pour vous préserver que pour tenter de l'aider.

Nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées de la maison des adolescents au Mans. Des travailleurs sociaux pourront vous recevoir gratuitement et confidentiellement pour évoquer de manière approfondie cette situation. Si cette orientation ne devait pas vous convenir, n'hésitez pas à revenir vers nous. Sachez enfin que vous pouvez être soutenue et conseillée ponctuellement via notre Chat (en bas à droite de la page d'accueil de notre site internet), ou par téléphone tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### MAISON DÉPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS DE LA SARTHE

14 avenue du Général de Gaulle  
72000 LE MANS

Tél : 02 43 24 75 74

Site web : [www.mda72.fr](http://www.mda72.fr)

Accueil du public : Lundi - Mercredi et Vendredi de 9h-18h et Mardi - Jeudi de 12h-18h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations avec ou sans rendez-vous : tous les mardi de 17h à 20h - contactez le 06 84 71 25 67 (laisser un message vocal pour être rappelé)

Voir la fiche détaillée